Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23

bassinvouge@orange.fr
www.bassinvouge.com
www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
REUNION DU 18 NOVEMBRE 2019 – ESBARRES

Date de la convocation : 13 novembre 2019
Le dix-huit novembre deux mil dix-neuf à 19 heures 00, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Esbarres sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 35 Présents : 14

	Titre	Prénom	Nom	Emargement	Quorum	Voix
CC GEVREY CHAMBERTIN & NUITS ST GEORGES (13) *Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE*	Monsieur	Claude	REMY	Présent		
	Monsieur	Gérard	TARDY	Excusé - Procuration à M. REMY		
	Monsieur	François	MARQUET	Excusé - Procuration à M. COLLARDOT		
	Monsieur	Hubert	POULLOT	Excusé		
	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Présent		
	Monsieur	Christian	FEUILLAT	Absent		
	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Présent		
	Madame	Elisabeth	VINCENT	Présente		
	Monsieur	Yves	PROST	Présent		
	Monsieur	Pascal	VIARD	Absent		
	Monsieur	Denis	PENNING	Présent		
	Monsieur	Franck	PACOT	Présent		
	Monsieur	André	DALLER	Excusé	7 / 13	9 / 13
CC PLAINE DIJONNAISE (6) *Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE*	**Titre**	**Prénom**	**Nom**	**Emargement**		
	Monsieur	Bernard	BOUILLOT	Présent		
	Monsieur	Sylvain	PELLETIER	Absent		
	Monsieur	Benoit	FRANET	Présent		
	Monsieur	Jean Pierre	COFFIN	Excusé		
	Attente nomination CCPD					
	Monsieur	Alain	LEFEVRE	Présent	3 / 6	3 / 6
CC RIVES DE SAÔNE (4) *Items 1°, 2°, 8° + 12° du I du L.211-7 du CE*	**Titre**	**Prénom**	**Nom**	**Emargement**		
	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent		
	Monsieur	Didier	LEVEQUE	Présent		
	Monsieur	Yves	GELIN	Présent		
	Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	Excusé	3 / 4	3 / 4
DIJON METROPOLE (11) *Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE*	**Titre**	**Prénom**	**Nom**	**Emargement**		
	Monsieur	Thierry	FALCONNET	Absent		
	Monsieur	Patrick	ORSOLA	Excusé		
	Madame	Florence	LUCISANO	Excusée		
	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	Excusé		
	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	Absent		
	Monsieur	Patrick	BAUDEMENT	Absent		
	Monsieur	Jean Patrick	MASSON	Excusé		
	Monsieur	Frédéric	FAVERJON	Absent		
	Madame	Catherine	HERVIEU	Excusée		
	Monsieur	Pierre	PRIEBETICH	Absent		
	Madame	Badiaâ	MASLOUHI	Absente	0 / 11	0 / 11

Communes (9=1) *Items 7°, 11° du I du L.211-7 du CE*	**Titre**	**Prénom**	**Nom**	**Emargement**	**Quorum**	**Voix**
AUBIGNY EN PLAINE	Monsieur	Patrice	ANDRIEU	Présent		
BONNENCONTRE	Monsieur	Jean Luc	LOIZON	Présent		
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	Excusé		
BROIN	Monsieur	Marc	JOINIE	Absent		
CHARREY SUR SAONE - **Délégué Titulaire du Collège**	Monsieur	Jérôme	TOUCHARD	Présent		
ESBARRES	Monsieur	Alban	JOURDHIER	Présent		
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Pierre	LEVEQUE	Présent		
MONTOT	Monsieur	Bernard	BOURGEON	Présent		
SAINT USAGE - **Délégué Suppléant du Collège**	Monsieur	Jean François	GANEE	Présent	1 / 1	1 / 1
35 délégués titulaires					14 / 35	16 / 35
Représentant de la CLE de la Vouge	Monsieur	Guy	MORELLE	Présent		

Invités : Messieurs LANIER Edouard, SUSANNE Matthieu et BOILLIN Nicolas (SBV)

****

Le Président remercie Madame le maire d'Esbarres et il lui transmet la parole. Mme SIRUGUE, présente sa commune et rappelle que Esbarres est riveraine de la Saône et de la Vouge.

Le Président remercie Madame le Maire pour son accueil. A la suite, l présente les excuses de plusieurs membres du conseil syndical

ORDRE DU JOUR :
- Approbation du CR du 8 avril 2019

BUREAU
- Nomination d'un nouveau délégué au titre de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise (cf. article 8 du règlement intérieur)

PPRE 2016 – 2020
- Cadre d'intervention du SBV
- Tranches 4 & 5 – Choix du prestataire et travaux à venir

Contrat de bassin 2017 - 2018 :
- Travaux Moulin Bruet
- Etude de restauration morphologique de la Bièvre – Point d'étapes

Contrat de bassin 2019 - 2020
- Etudes de restauration morphologiques de la Vouge - Points d'étapes
- Acquisition de données hydrologiques et piézométriques

Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021
- Etudes 2019 – Points d'étapes

Affaires diverses
- Etude Hydraulique du Val de Saône - Aménagement de la Très Vieille Vouge
- Pluviométrie et hydrologie
- Autres informations

****

I. Approbation du CR du 8 avril 2019

Le compte rendu, n'appelant pas de remarque, est adopté à l'unanimité.

II. Nomination d'un nouveau délégué au titre de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise

Le Président explique que chacun des 4 EPCI à FP siégeant au SBV a [au minimum] deux membres au bureau (y.c. le Président et les Vice-Présidents). Suite à la démission de M. VOYE, il s'agit de le remplacer, au bureau, au titre de la CCPD. Il transmet la parole à M. BOUILLOT, Vice-Président du SBV et représentant de la CCPD.

Celui-ci explique qu'il faut nommer un deuxième représentant de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise. Après avoir rappelé les noms des délégués éligibles, il propose la nomination de M. LEFEVRE Alain. Celle-ci est acceptée par le comité syndical.

III. PPRE 2016 – 2020

a. Cadre d'intervention du SBV

Le Président explique que suite aux deux violents « coups de vents » de l'été dernier, le SBV a été plusieurs fois interpellé par des propriétaires riverains de la Vouge et de la Bièvre. Il rappelle que le SBV vient en accompagnement des propriétaires sur l'entretien des cours d'eau, mais qu'il ne peut en être tenu responsable. Pour éclaircir ce point, il demande à M. SUSANNE de rappeler succinctement le contexte, les droits et les devoirs de chacun.

M. SUSANNE dit qu'il subsiste dans les esprits, un flou technique et juridique en matière de gestion des arbres situés en bords de rivières. Il dit que c'est l'article L.215-14 du Code de l'Environnement qui encadre l'entretien.

Le texte est le suivant :
« … le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives… »

L'entretien consiste ainsi à :
- l'enlèvement des déchets, débris et dépôts flottants ou non,
- du débroussaillage raisonnable des berges,
- la taille et coupe des arbres sur berges,
- la coupe de la végétation aquatique et semi aquatique en excès,
- l'aménagement des berges par végétalisation,
- l'enlèvement ou le déplacement de quelques petits atterrissements, notamment en sortie de collecteur de drains, au droit de buses et ponceaux, en pied de berges affaissées, à condition de ne pas modifier sensiblement la forme et le gabarit du cours d'eau.

M. SUSANNE précise que la création de la compétence GEMAPI ne remet pas en cause ni la propriété (assurance), ni l'obligation d'entretien par les propriétaires. La loi ne modifie ni les droits, ni les devoirs des propriétaires riverains. Ils restent et demeurent [toujours] les uniques responsables du bon entretien des cours d'eau.

Les syndicats de rivières peuvent intervenir dans le cadre de l'intérêt général qui peut être caractérisé par :
- Soit parce que les actions ne se limitent pas aux seules limites de propriétés du propriétaire riverain ;
- Soit parce que les actions transcendent l'intérêt particulier du seul propriétaire riverain.

Parallèlement, le SBV peut également intervenir en cas d'urgence (danger grave) qui se caractérise par :
- Une intervention afin de procéder à l'enlèvement d'embâcles qui menacent un ouvrage public ;
- Une intervention visant à sécuriser des berges menaçant de s'effondrer.

Les syndicats interviennent (généralement) donc pour le compte des tiers sur des terrains privés. Il se substitue (en appui / en cas de carence d'entretien) aux propriétaires, sans pour autant les dédouaner de leurs obligations. Ces interventions sont encadrées par la délivrance d'un AP déclarant l'intérêt général (DIG) ou l'urgence (articles R214-88 et suiv.).

M. LOIZON intervient en rappelant qu'il est nécessaire de communiquer sur ce point et rappelle la polémique qu'il y a eu durant l'été (arbre tombé sur un grillage, sans faire de dégâts majeurs, ni de victimes) ;
M. BOUILLOT s'interroge sur certains riverains qui empêchent le passage du syndicat ;
M. LOIZON propose de les mettre devant leurs responsabilités ;
M. BOILLIN rappelle que les propriétaires sont les uniques responsables du bon « entretien » de la ripisylve. Le SBV se doit néanmoins d'intervenir le plus en amont possible afin d'éviter les risques pour la population ;

M. COLLARDOT propose d'envoyer un courrier précisant cette procédure (en plus du courrier transmis chaque année aux propriétaires des sites sur lesquels le SBV interviendra dans l'année) à l'ensemble des communes et des EPCI à FP du bassin de la Vouge, ainsi que la chambre d'agriculture de Côte d'Or ;
M. GELIN s'inquiète particulièrement de la gestion des arbres en site urbain et demande à ce que le courrier insiste sur ce point ; dès lors où le SBV n'intervient « pas ou peu » dans le cœur des villages, pour des raisons d'accessibilité principalement ;
M. PACOT s'interroge sur le traitement de sédiments en sortie de drains ;
M. BOILLIN précise qu'une évacuation **limitée** est autorisée dans ce cas, sans procédure particulière.

b. Interventions durant l'été 2019

M. SUSANNE illustre ses propos précédents par des photographies des secteurs traités dans l'urgence. Il s'agit ici d'arbres situés sur des secteurs entretenus l'an dernier, qui n'avaient pas été jugés à risque en son temps, mais qui toutefois ont été arrachés, brisés ou dessouchés. Les interventions ont été faites par l'entreprise CHENOT et en interne.

Quelques exemples :

La Vouge à Bessey-lès-Cîteaux

La Bièvre à Echigey

La Vouge à St Nicolas-lès-Cîteaux « Maison Rouge »

La Cent-Fonts à Noiron-sous-Gevrey

M. ROBIOT tient à remercier le Président de l'intervention et souligne la qualité du travail de M. SUSANNE.

c. Tranches 4 & 5 – Choix du prestataire et travaux à venir

M. SUSANNE liste les cours d'eau à traiter durant le prochain hiver :

- La Vouge - Tronçons 3 à 5 ;
- La Fausse Rivière - Tronçon unique ;
- La Fausse Vouge - Tronçon unique ;

- L'Oucherotte - Tronçon 2 ;
- Le Chairon - Tronçon unique ;
- Le Bief - Tronçon unique.

Ce sera l'entreprise EURL Chenot qui réalisera les travaux pour les deux tranches de travaux à venir.

d. Autres Travaux

Le technicien de rivières dit que des travaux de restauration de la Vouge et le Mordain (dans un but de limitation de la divagation des bovins), ont été réalisés récemment et ont consisté à reprofiler les berges, à protéger les cours d'eau et à créer trois abreuvoirs.

Quelques illustrations :

Mise en défens de la confluence Mordain - Vouge

Création d'un abreuvoir

Deux illustrations sur l'entretien des banquettes végétalisées à Vougeot cet été :

Avant entretien

Après entretien

M. SUSANNE présente les projets programmés dans les semaines et mois à venir :

- L'aménagement du linéaire de la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure par des épis branches (sur le tiers aval) pour remplacer des épis et barrages installés auparavant (accord de M. BUTHIOT H.) ;
- L'aménagement de la Varaude à Tarsul par de petits aménagements de diversification (accord de M. LAMBERT) ;
- L'implantation d'une ripisylve le long du Grand Fossé à Layer (accord de M. LENOIR – Ferme des Genévrières)

IV. Contrat de bassin 2017 - 2018 :

a. Travaux Moulin Bruet

Le Président transmet la parole à M. LANIER. Il explique que cette démarche fait suite au classement « en liste 2 » de la Cent Fonts (tronçon amont dite « Cent Fonts naturelle »).

Les conclusions de l'étude ont été restituées en 2018. Les travaux ont été réalisés par l'EURL Chenot (29 350 € HT) sous maîtrise d'œuvre du bureau d'études Artelia (9 475 € HT) du 18 juillet au 2 août derniers dans des conditions hydrologiques très favorables.

Il présente des photographies qui illustrent les travaux :

Lancement des travaux (22 juillet 2019)

Création de la rivière de contournement (juillet-août 2019)

Mise en eau (5 août 2019)

b. Etude de restauration morphologique de la Bièvre – Point d'étapes

M. LANIER rappelle que l'étude a débuté le 1er février 2019. Le bureau d'études Artelia a été retenu sur cette mission. La démarche devrait permettre la proposition de travaux, de restauration de la morphologie du cours d'eau, validée par l'ensemble des acteurs concernés (riverains, communes, intercommunalités, co-financeurs,

services de l'Etat, …). Une première réunion de CoPil (la CCPD, la CCRS et les 6 communes riveraines de la Bièvre) correspondant à la restitution de la phase 1 (état des lieux) s'est déroulée le 14 juin 2019 à Saint-Usage.

La qualité physique de la rivière est globalement dégradée :

- 61 % du linéaire de la rivière est classé en qualité « mauvaise »
- 20 % en qualité « moyenne »

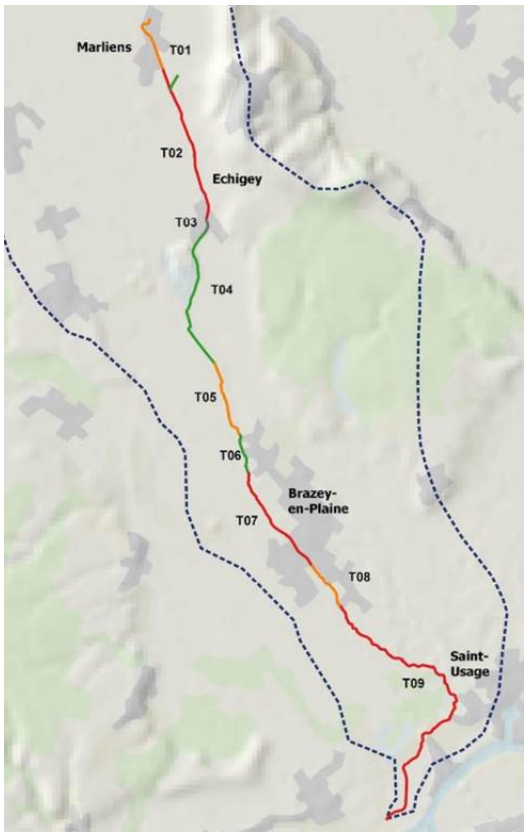

Qualification de la qualité de la Bièvre

Suite au diagnostic, trois tronçons, les plus dégradés, ont été identifiés :

- Tronçon n°1 : entre Marliens et Echigey
- Tronçon n°2 : entre Pont-Hemery et Brazey-en-Plaine
- Tronçon n°3 : de la STEP de Brazey-en-Plaine à la confluence

Durant l'été 2019, les positionnements concernant la poursuite de l'étude et l'engagement des travaux ont été recueilli par écrit auprès des exploitants concernés. Au vu de l'opposition de plusieurs exploitants sur le tronçon Marliens-Echigey, aucun projet ne sera étudié / réalisé.

La démarche sera poursuivie sur les trois secteurs suivants :

- Brazey en Plaine Ouest
- Saint Usage 1
- Saint Usage 2

Le bureau d'études travaille actuellement à la définition de propositions d'aménagement sur les tronçons retenus. Les projets devraient être présentés aux membres du Comité de Pilotage de l'étude et aux exploitants concernés, dans le courant du 1er semestre 2020.

V. Contrat de bassin 2019 - 2020

a. Etudes de restauration morphologiques de la Vouge - Points d'étapes

i. Etude morpho. PRO Aubigny-en-Plaine /Brazey-en-Plaine /Magny-lès-Aubigny (Vouge 3)

L'appel d'offres s'est déroulé du 10 juillet au 23 août 2019. Deux offres ont été déposées (CE3E et ARTELIA Dijon). C'est le BE Artélia qui a été retenu.

Les travaux de phase 1 (état des lieux/diagnostic du cours d'eau) ont été présentés au Comité de Pilotage de l'étude, lors de la réunion du 7 novembre dernier, en mairie de Magny-lès-Aubigny. Le diagnostic initial (étude 2015) a été confirmé : « *un cours d'eau largement altéré »* avec notamment « *un peuplement piscicole manifestement déstructuré* ». Le bureau d'études travaille actuellement à la conception / dimensionnement du projet de restauration. Celui-ci sera présenté en réunion de Comité de Pilotage le 20 décembre prochain.

ii. Etude morpho. PRO Gilly-lès-Cîteaux (Vouge 1)

La phase 1 (état des lieux/diagnostic du cours d'eau) a été présentée au Comité de Pilotage de l'étude, lors de la réunion du 15 novembre dernier, en mairie de Gilly lès Cîteaux. La première phase fait état d'un « *cours d'eau fortement perturbé à la suite de travaux : rectifications, recalibrages, aménagements de seuils, … Les dysfonctionnements observés sont irréversibles sans action en faveur d'une restauration ambitieuse du cours d'eau.* ». Plusieurs scénarii d'aménagement (phase 2) seront présentés en réunion de Comité de Pilotage du 19 décembre prochain.

iii. Etude morpho. PRO Bessey-lès-Cîteaux (Vouge 2)

L'étude n'est à ce jour pas encore lancée. Au vu du nombre important de propriétaires concernés par l'emprise du projet, une rencontre préalable s'est déroulée le 8 novembre dernier afin de :

- Présenter le projet ;
- Répondre aux interrogations ;
- Recueillir le positionnement des acteurs.

Une version V0 du CCTP a été rédigée. Un appel d'offres sera publié à condition qu'une majorité de propriétaires adhère au projet.

iv. Financement des études morpho. PRO

Le financement des études par l'AERM&C est couplé à celui du poste de chargé de missions du contrat à hauteur de 70 % pour l'étude Vouge 3 et 50 % pour les deux autres. Par ailleurs, la région BFC complète le financement de ces études à concurrence de 80 %. Il est rappelé que deux avant-projets doivent être adoptés avant le 31 décembre 2019, pour obtenir les financements de la 4ème tranche de travaux du PPRE.

b. Acquisition de données hydrologiques et piézométriques

M. SUSANNE informe que la migration programmée, entre fin 2020 et début 2021 de la banque de données Hydro II à Hydro III, va être profondément modifiée l'ensemble de la chaine de collectes. Il dit avoir suivi plusieurs formations depuis le début d'année. Il précise qu'il sera indispensable d'acquérir des nouveaux équipements (stations LNS et matériel de jaugeages) pour répondre à ce changement. La démarche de modification des stations de Tarsul-Izeure et Brazey-en-Plaine est en cours.

M. SUSANNE dit que suite à plusieurs années successives de sécheresse estivales très marquées sur notre bassin, du fait des effets du changement climatique, il est proposé de compléter les données hydrométriques par des données piézométriques. Dans un premier temps, il est envisagé d'équiper le bassin de la Bièvre qui s'avère être le plus sensible aux modifications climatiques et aux baisses marquées du débit de la rivière, en période estivale. Dans ce contexte, en 2011 lors de l'EVP, l'hydrogéologue en charge d'étudier les nappes avait pré-identifié, deux secteurs sur lesquels il serait pertinent d'installer des piézomètres afin de mieux appréhender les échanges entre la nappe et la Bièvre.

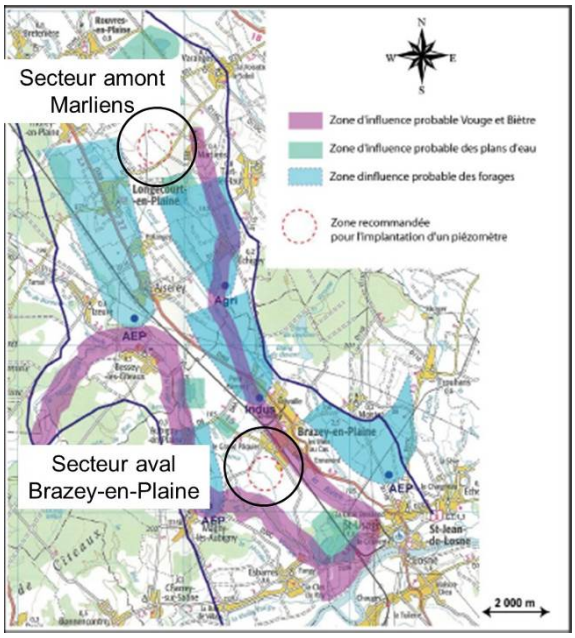

Pré-localisation d'implantation des piézomètres

L'installation de ces ouvrages doivent répondre aux exigences de la DREAL BFC (bancarisation sur ADES) pour être éligibles. Après contact avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, il s'avère qu'aucun point agricole n'est disponible. Il sera ainsi nécessaire d'installer de nouveaux piézomètres.

M. BOILLIN précise que ce projet permettra de répondre (expliquer), après quelques années de collecte de données, aux légitimes interrogations des irrigants sur les arrêtes de limitations d'usages de l'eau qui leur sont imposées, « au seul motif » de l'abaissement de la rivière, quand bien même, ils leur semblent que la nappe reste constante.

M. BOILLIN dit qu'un financement sur ces projets est attendu à hauteur de 70% par l'AERM&C. M. SUSANNE sera en charge de leurs mises en œuvre avec l'aide, pour ce qui concerne le volet hydrogéologique, de Mlle PASQUWELAGE.

VI. <u>Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021 - Etudes 2019</u>

Le Président demande à M. BOILLIN de faire un point sur l'avancée du contrat de nappe. Celui-ci fait une présentation synthétique des avancées des démarches, comme :

- COM.1.1.5 : Communiquer auprès du grand public que les grandes étapes du contrat

Cinq balades naturalistes ont été organisées au printemps et un livre pédagogique a été publié et distribué aux écoles des communes, situées au droit de la nappe de Dijon Sud

- SUI.1.2.2 : Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP

Cette action (très complexe) permettra d'aboutir à un modèle hydrodispersif. Le CCTP devrait être validé pour fin décembre 2019

- Q.2.2.1 : Évaluer les apports du ruissellement et de la nappe au débit de la Cent Fonts à la station hydrométrique de la Cent Fonts

Il a été réalisé <u>par temps sec</u>, 15 campagnes de jaugeages. Les premières conclusions sont les suivantes :

- Le Ru de Brochon (seul apport significatif par ruissellement à la Cent Fonts) représente 3% des apports ;
- 97 % des apports viennent de la nappe de Dijon Sud.

- Q.2.2.2 Évaluer la faisabilité d'une recharge de la nappe via les eaux pluviales (quantitatif et qualitatif) et proposer une doctrine

Suite au Groupe de Travail, la doctrine est en cours de modification. Il est envisagé de l'annexer aux PLU (+PLUi) afin de la rendre opposable.

- SUI.2.2.4 : Suivi des prélèvements en nappe et des débits de la Cent Fonts

Les prélèvements sont en légère hausse en 2018 :

- AEP : il reste une marge de 7% ;
- IRRIGATION : on constate une hausse régulière depuis 2016, mais les volumes pompés sont toujours éloigné de la limite autorisée ;
- INDUSTRIE : il n'y a, selon les informations collectées, plus de prélèvement direct dans la nappe.

- COM.2.2.5 : Recensement et sensibilisation sur les connaissances des prélèvements domestiques privés

L'objectif est d'avoir une connaissance plus approfondie des points de prélèvements domestiques privés et des volumes prélevés. Une campagne de communication a été lancée, début octobre 2019, auprès des communes.

- COM.3.2.1 : Rédiger une concertation spécifique pour l'encadrement des projets de géothermie eau-eau, de sondes verticales et création / réhabilitation d'ouvrage

Suite au Groupe de Travail, la plaquette de communication a été simplifiée. Une doctrine pour figer des éléments réglementaires stricts encadrant les nouveaux projets d'installation de géothermie sur la nappe de Dijon Sud sera rédigée.

- POL.3.5.4 : Recensement et diagnostic des ouvrages d'infiltration de type puits perdus considérés comme à risques pour la nappe

L'étude de recensement sera lancée en mars 2020, avec une prestation du bureau d'études TAUW.

- POL.3.6.3 : Incitation à l'Agriculture Biologique (AB)

La 3ème demi-journée de sensibilisation sera organisée prochainement.

- POL.3.7.1 : Recensement des ouvrages d'accès à la nappe au droit des Périmètres de Protection Rapprochée et sécurisation de leur partie supérieur

Le bureau d'études CPGF a été retenu suite au lancement du marché. L'étude démarrera en début d'année 2020 (fin janvier/début février)

- POL.3.4.1 : Diagnostic complémentaire des décharges communales sur les communes de Perrigny-lès-Dijon, Fénay et Saulon-la-Rue

Au vu de la qualité des eaux, jugée globalement « bonne », il a été décidé de ne pas poursuivre les analyses de qualité, dans les années à venir.

- POL.3.5.6 : Déconnexion du ruisseau du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe

La contamination est avérée en HAP, quelques pesticides (glyphosates et AMPA), 1,2 Dichloroéthane (COHV) et en nitrates, ammonium et azote. Par la suite, une étude de faisabilité serait nécessaire pour que cette pollution n'atteigne pas la nappe (déconnexion, mise en place d'un poste de traitement, …).

VII. Affaires diverses

a. Etude Hydraulique du Val de Saône - Aménagement de la Très Vieille Vouge

M BOILLIN fait une présentation synthétique du contexte général de l'étude hydraulique du Val de Saône. Cette étude commune à la DDT 21 et l'EPTB S&D a été lancée en 2015, afin de comprendre la problématique des crues sur le Val de Saône, sur la totalité du département de la Côte d'Or.

L'étude se décompose en 5 phases :

- Phase n°1 : Constitution d'une base documentaire et réalisation des cartes informatives des phénomènes naturels ;
- Phase n°2 : Topographie complémentaire ;
- Phase n°3 : Réalisation du modèle numérique des écoulements et représentation graphique des aléas ;
- Phase n°4 : Modélisation des (10) scenarii supplémentaires
- Phase n°5 : Évaluation et cartographie des enjeux

Parmi les scénarii de phase 4, il a été étudié l'aménagement de la Très Vieille Vouge (compétence potentielle du SBV).

Avant l'aménagement de la Saône en grand gabarit, la Vouge se jetait au droit de l'ancienne écluse située le long de la Saône. Désormais, la Vouge reprend le cours de l'ancien bras de décharge dit de la Vieille Vouge jusqu'à la rue de Villars et se dirige en direction du délaissé « d'Esbarres » par le biais d'un bras créé au moment des travaux sur la Saône (1977).

Désormais, la situation hydraulique est la suivante :

L'étude a modélisé de nombreuses crues dont :

- La crue de janvier 2016 (crue annuelle) avec un débit de pointe de 560 m³/s au Lechâtelet ;
- La Q2 avec un débit de 810 m³/s au Lechâtelet. On constate que le lit majeur en rive droite de la Saône, est inondé. Les hauteurs d'eau sont comprises entre 20 et 70 cm ;
- La Q10 qui est relativement peu modifiée par rapport à la Q2. Toutefois, les hauteurs d'eau sont plus importantes (comprises entre 80 cm et 1,5 m dans la boucle, voir de plus de 2 m en aval de Seurre) ;

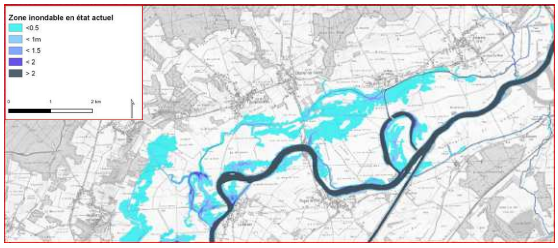

Q 2016

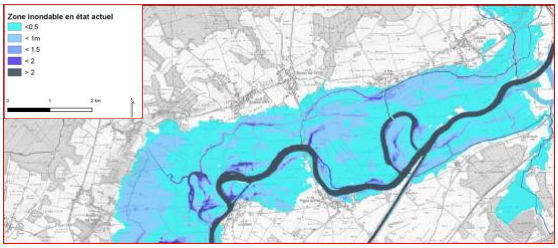

Q 2

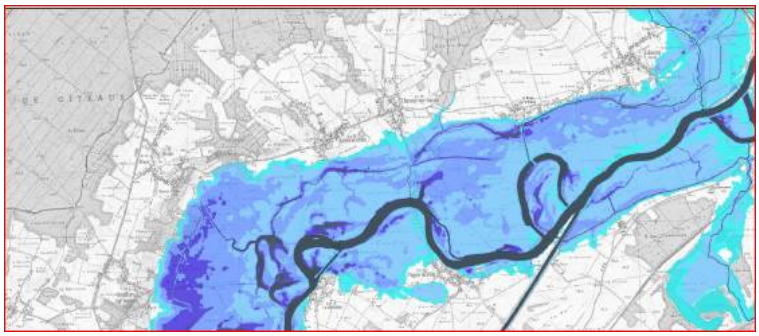

Q 10

Le champ d'expansion de la crue reste « sensiblement identique » quel que soit la crue, mais avec des hauteurs différentes selon l'occurrence ; ceci est également observé pour des crues supérieures à Q10. La Très Vieille Vouge est à contresens sur presque 2.5 km entre la sortie d'Esbarres et le Pont des Marquety situé en contrebas du village de Charrey-sur-Saône. Le scénario étudié consiste à restaurer le lit mineur de la rivière sur sa totalité avec une pente uniforme.

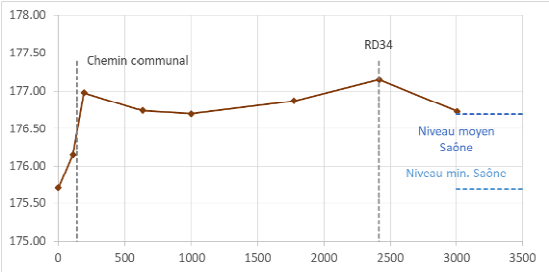

Etat actuel

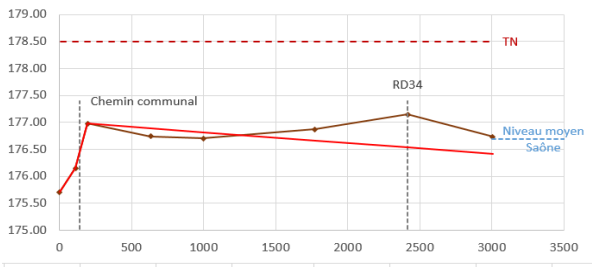

Etat projet

Dans l'état projet, pour la Q 2016, sur le secteur considéré la hauteur de la colonne d'eau serait abaissée de 7 cm en moyenne (au niveau de la difluence Vouge – Très Vielle Vouge). Il y aurait un retard du début de submersion des terres d'environ 10 h et un gain total d'environ 14 h. Pour la Q2, il n'y aurait aucun gain sur la hauteur de crue. Le retard de début de submersion ne serait plus que d'environ 4h et un gain total d'environ 6h

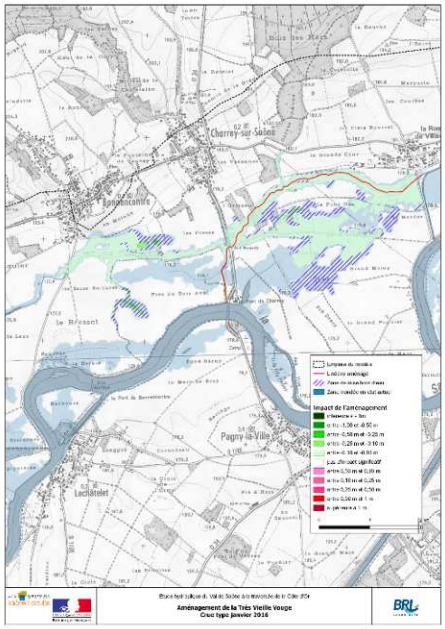

Q 2016 – Etat Projet

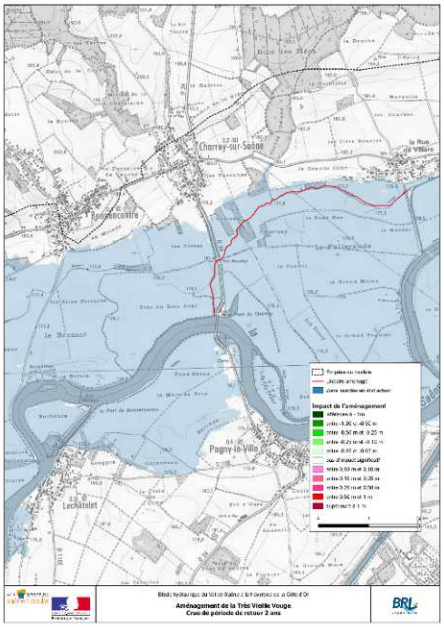

Q 2 – Etat Projet

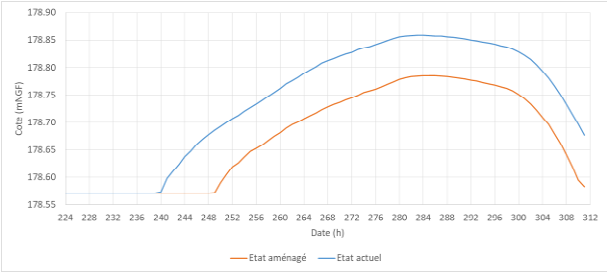

Q 2016 – Etat Projet

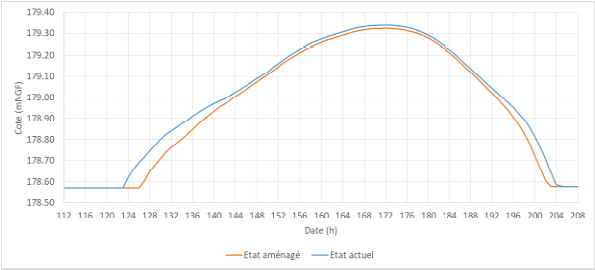

Q 2 – Etat Projet

En conclusion :

- Il n'y a pas d'impact sur les niveaux pour les « grandes crues » (au-delà de Q2) ;
- Il y a un abaissement des niveaux d'eau de 5 à 10 cm pour une crue type 2016, avec diminution de la durée de submersion de 12 h environ (sur 80 h) ;
- L'amélioration probable du temps de ressuyage.

Le Président conclut en précisant qu'il n'est pas prévu dans le cahier des charges de l'étude (phase 5) d'aller plus loin dans la démarche.

M. LOIZON remercie le Président pour cette présentation. Il rappelle que cette démarche s'intègre dans un projet d'ensemble. Un seul projet mis en œuvre ne pourra pas répondre à la problématique d'inondation sur le Val de Saône. Il réitère le problème des « petites » crues de printemps, pour le monde agricole. Il sollicite le SBV pour accompagner ce projet, en souhaitant qu'il puisse se positionner en tant que potentiel maitre d'œuvre eu égard à sa connaissance de terrain.
M. COLLARDOT dit que les sommes à engager seront vraisemblablement trop importantes pour les finances du SBV, mais il précise rester à l'écoute de la demande agricole. Il s'engage à poursuivre les discussions autour de ce projet.

b. Pluviométrie et hydrologie

Le Président explique que les niveaux d'eau sont encore bas. Il demande à M. BOILLIN de faire un point sur la situation actuelle.

Le déficit pluviométrique entre janvier et le 31 octobre 2019, est de 23% (-157 mm). Celui-ci est à ajouter à celui de la période juillet – décembre 2018 (-100.2 mm).

M. BOILLIN rappelle que durant l'été 2019 (juin-septembre), il a été relevé :

- Une température minimale moyenne supérieure de 0.79°C par rapport à la normale ;
- Une température maximale moyenne supérieure de 3.38°C par rapport à la normale ;
- 35 jours au-dessus de 30°C ;
- 4 records de températures battus :
    - Temp. max juin : 37.3°C, le 27 juin
    - Temp. min juin : 21.1°C, le 28 juin
    - Temp. max juillet : 39.5°C, le 24 juillet
    - Temp. min juillet : 23.8°C, le 26 juillet
- L'évaporation constatée sur un étang à Villebichot, se montait à plus de 1 cm / jour, durant les deux canicules.

Il fait un point spécifique sur la nappe de Dijon Sud.

Depuis 1980, la recharge interannuelle moyenne est de 1.18 mètre et la vidange interannuelle moyenne de 1.20 mètre. En moyenne la vidange dure 220 jours. Si l'on exclut la période 2016/2018 (515 jours de vidange), la durée moyenne est de 209 jours. Au 20 octobre 2019, la vidange est toujours en cours depuis le 10 juin 2018 (soit 514 jours) et se monte à 2.64 mètres.

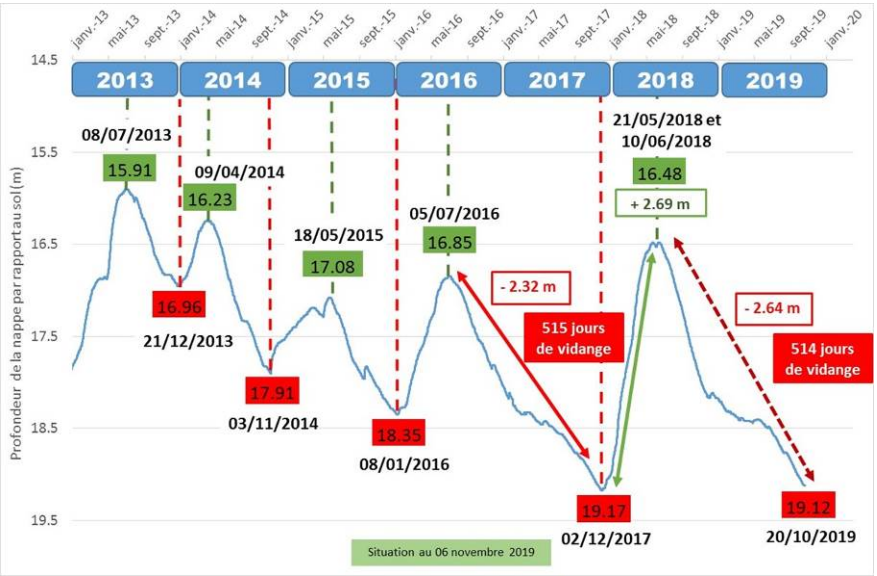

Au 25 octobre, seules 5 années (avec prélèvements doubles à ceux d'aujourd'hui) présentaient un niveau « encore » plus bas.

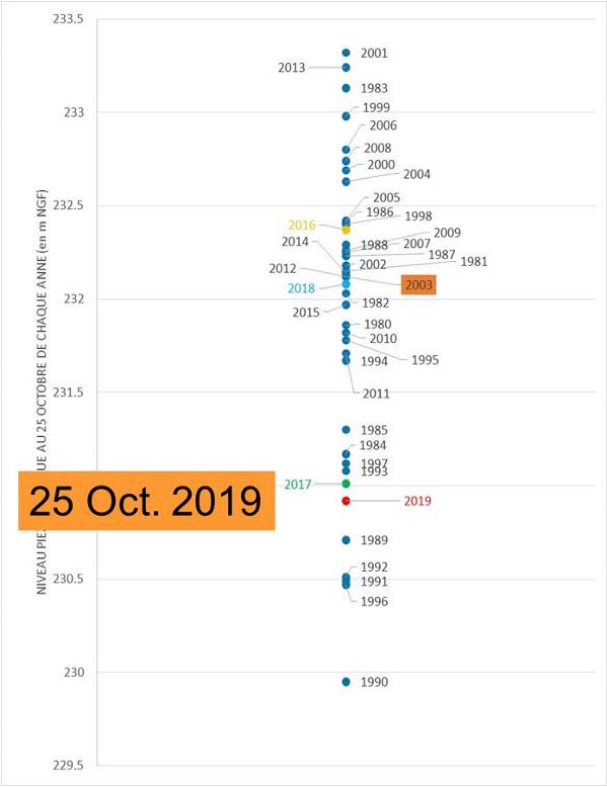

Le Président appelle de ses vœux une pluie importante et régulière, durant l'hiver, afin de reconstituer les réserves. Il insiste sur la désimperméabilisation de nos communes qui serait de nature à « tamponner » les baisses de niveaux d'eau dues aux effets du changement climatique.

c. <u>Autres informations</u>

M. COLLARDOT fait un point sur la possible fusion des syndicats de la Tille, de l'Ouche et la Vouge, suite à une rencontre entre les Présidents et le personnel des syndicats. Celle-ci serait faite avant les élections municipales de 2020. Il explique que 2020 serait une année « de transition » avant la fusion réelle des quatre collectivités. Toutefois, il serait conservé des sites annexes et des techniciens dédiés à chaque bassin versant.

Chaque EPCI à FP et communes adhérentes aux syndicats actuels seront interrogés pour avis dans les trois prochains mois par la Préfecture. Le SBV sera lui aussi interrogé pour « avis simple », lors d'un prochain conseil syndical.

MM COLLARDOT et REMY s'inquiètent de la faiblesse du tronc commun qui serait mis en œuvre, en comparaison de celui des syndicats existants.

****

L’ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 Heures 15 et propose de partager le verre de l’amitié offert par la commune d’Esbarres